

Compte-rendu du Bureau

Réunion du 10 janvier 2022

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 9h30 en visioconférence, sous la présidence de M. JOURNET. Il remercie toutes les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier
- Avis sur la demande d'autorisation d'irrigation du Puy-de-Dôme pour 2022
- Etude de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques
- Films sur le projet CAPRICE
- Questions diverses / informations
 - Etat d'avancement de l'inventaire zones humides
 - Risque de pollution de la Sioule

LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Présent
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Madame	Véronique	POUZADOU	Conseil Départemental de l'Allier	Absente
Madame	Sabine	MICHEL	Communauté de communes du Pays de St-Eloy (63))	Présente
Monsieur	Cédric	ROUGHEOL	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (03)	Absent
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	Présent
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Mairie de St-Gal-sur-Sioule (63)	Présent
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)	Absent
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Présent
Monsieur	Mickaël	LELIEVRE	Fédération de Pêche de l'Allier	Présent
Monsieur	Sylvain	LECUNA	EDF	Présent
Monsieur	Romain	LEGRAND	CEN Auvergne	Présent
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Présente
Monsieur	Dominique	BARTHELEMY	DREAL Auvergne	Excusé
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Présent
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	Présent
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente

AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE CADRE SECHERESSE DE L'ALLIER

Céline BOISSON présente le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier ainsi que l'analyse figurant dans la note de présentation. Elle indique que l'avis proposé a fait l'objet d'une consultation numérique de la CLE. Seuls deux retours favorables sans réserves ni recommandations supplémentaires ont été adressés : le SIVOM Sioule et Bouble et LOGRAMI.

Gilles JOURNET s'étonne de la non prise en compte de l'instruction AURA concernant l'arrosage des espaces verts et juge intéressant de rechercher une harmonisation entre les départements 03 et 63.

Clémentine RAINEAU souligne les nécessaires réserves vis-à-vis des espaces verts, des conditions de déclenchement des seuils et l'harmonisation 03/63.

Nicolas BONNEFOUS précise que dans l'Allier il n'a pas été fait le choix de définir un débit d'alerte renforcée pour plusieurs raisons : non prévu au SDAGE, écart trop faible entre le débit d'alerte et de crise et niveau de fiabilité de lecture sur l'échelle limnimétrique trop faible à l'étiage. Il ajoute qu'historiquement le passage

entre l'alerte et l'alerte renforcée s'effectuait au bout de 7 jours supplémentaires et que ce délai entre bien dans les préconisations de l'instruction AURA (5 à 7 jours). Cela n'a donc pas été modifié. Par ailleurs, hormis 2, tous les irrigants sont situés dans l'Allier. Il demande donc de la latitude pour que la préfecture 03 puisse s'adapter.

Mickaël LELIEVRE confirme que le choix d'une durée est plus pertinent qu'un nouveau débit pour le passage à l'alerte renforcée. Il est favorable à une homogénéisation des délais à 5 jours et donc rabaisser le délai à 10 jours pour l'alerte renforcée.

Sabine MICHEL souhaite qu'au niveau de la CLE puisse être réfléchi une communication le plus en amont possible des collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des arrêtés de restriction.

François PENAUD rappelle que les industriels sont invités à mettre en œuvre des dispositions d'économie d'eau (PURE).

Après discussion, les membres du Bureau émettent un AVIS FAVORABLE avec 1 réserve et 5 recommandations au projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier.

Réserve :

- Interdire l'arrosage total des espaces verts, pelouses et jardins d'agrément (publics ET privés) dès le stade d'alerte

Recommandations :

- Harmoniser les délais de franchissement des seuils à 5 jours (10 jours pour le seuil d'alerte renforcée)
- Promouvoir des mesures d'adaptation au manque d'eau et adapter les actions de communication à la cible visée (fond et la forme)
- Regrouper l'ensemble des éléments relatifs au comité de l'eau dans un seul et même article
- Préciser les délais et les modalités de prise des arrêtés de restriction
- Ajouter les CLE de SAGE à la liste des destinataires de l'arrêté cadre

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'IRRIGATION DU PUY-DE-DÔME POUR 2022

Céline BOISSON présente la demande déposée par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme au titre de l'irrigation individuelle pour 2022.

Sylvain LECUNA précise que la Sioule bénéficie d'un double soutien d'étiage par le complexe Fades/Queuille grâce au débit garanti de 2,5 m³/s et à un débit supplémentaire lâché sur demande de la chambre d'agriculture de l'Allier (convention EDF/CA03 pour un surstockage de 4,8 Mm³).

Nicolas BONNEFOUS ajoute que 3 paliers ont été définis en fonction des besoins et du débit dans la Sioule (0,3/0,5 ou 0,7 m³/s). A noter que la puissance théorique maximale des pompes est de 0,6 m³/s.

Céline BOISSON indique que les avis précédemment formulés ont été favorables mais que depuis, la DDT 63 a défini des volumes maximums autorisés qui, sur le Tyx apparaît disproportionné par rapport aux besoins et à l'état de la ressource à l'étiage. Depuis la CLE n'a pas pu se prononcer sur ce volume autorisé.

Mickaël LELIEVRE demande des précisions sur le mode de calcul des volumes maximums autorisés. Le plus important reste que le prélèvement soit stoppé dès le franchissement du débit réservé.

Audrey NADALLE doit se renseigner avant de pouvoir fournir une explication sur le mode de calcul. Elle confirme que la DDT contacte individuellement les irrigants dès que le débit réservé est franchi pour leur signaler l'interdiction de prélèvement.

Clémentine RAINEAU propose de maintenir une réserve sur ces volumes maximums autorisés afin qu'il puisse être en cohérence avec l'état de la masse d'eau.

Nicolas BONNEFOUS demande de ne pas s'attarder sur ce point sachant qu'il n'a qu'un seul irrigant, qu'il n'a pas arrosé depuis 3 ans ses 3 ha de pommes de terre.

Mickaël LELIEVRE demande toutefois que l'avis souligne la nécessité d'apporter des précisions sur le mode de calcul.

Après discussion, les membres du bureau émettent un AVIS FAVORABLE avec réserve aux demandes de prélèvements en eau superficielle pour l'irrigation dans le département du Puy-de-Dôme pour l'année 2022.

Réserve

- Avoir des précisions quant au mode de calcul du volume maximum autorisé.

ETUDE DE DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Céline BOISSON rappelle que le bassin de la Sioule a été sélectionné pour participer au projet life Eau & Climat et plus particulièrement pour tester la méthode de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques mise au point par Acterra. Cette étude sera conduite sur 2022, en interne avec un accompagnement ponctuel du cabinet d'étude. Un comité technique et un comité de pilotage devront être prochainement constitués.

Gilles JOURNET demande de faire en sorte que le nombre de réunions ne soit pas disproportionnées et surtout efficace.

Céline BOISSON précise que le mode de fonctionnement sera similaire à celui utilisé jusqu'à présent : un comité technique/scientifique et un comité de pilotage (bureau de la CLE élargi aux partenaires). Le nombre de réunion sera adapté en fonction des besoins mais les enjeux demanderont nécessairement un travail collaboratif (atelier) et un partage de connaissance vers le plus grand nombre (forum de l'eau, ...).

Charles SCHIETTEKATTE insiste, il faut que cette étude serve à quelque chose. Des grands changements notamment agricoles sont nécessaires. Il faudra stocker de l'eau si on veut développer le maraichage.

Céline BOISSON rappelle que ce diagnostic sera une pièce maîtresse pour engager les réflexions sur une éventuelle révision du SAGE. La prise en compte du changement climatique sera le prochain défi de la CLE.

François PENAUD s'interroge sur le type de données nécessaires pour mener à bien l'étude et si des retours d'expérience sont disponibles.

Pour cela un point sera fait avec Acterra courant janvier.

Gilles JOURNET propose de faire un sondage des membres de la CLE pour savoir qui souhaite plus particulièrement suivre l'étude.

Un sondage accompagné d'une note de présentation sera donc conduit prochainement.

FLIMS SUR LE PROJET CAPRICE

WebTvProd propose une première version des séquences « zoom géologie » et « zoom hydrochimie ».

Céline BOISSON précise que des améliorations ont d'ores et déjà été demandées (nom des interlocuteurs, chapitrage, introduction individualisée, ...). L'objectif de ce visionnage est de vérifier si le contenu est compréhensible par le plus grand nombre. Une validation des textes a été lancée auprès des équipes chercheurs.

Sylvain LECUNA trouve les vidéos très claires quoiqu'un peu longue.

Sabine MICHEL regrette que les objectifs visés ne soient pas clairement affichés dès le début.

Clémentine RAINEAU s'interroge sur la taille du fichier final pour qu'il puisse être facilement diffusable. La musique de fond semble peu utile ou peut être trop présente sur la vidéo hydrochimie. Elle propose que le chapitrage soit formulé sur la base de verbes d'action. L'introduction est en effet trop longue.

François PENAUD et Audrey NADALLE demandent quand une prochaine commission interSAGE aura lieu.

Céline BOISSON précise que cela fait plusieurs années qu'avec Lucile MAZEAU il n'a pas pu être proposée de réunion du fait du COVID qui a ralenti la mise en place des CLE. La CLE du SAGE Allier aval n'a toujours pas de Président. Une prochaine commission interSAGE pourra être programmée au mieux début avril.

QUESTIONS DIVERSES / POINT D'INFORMATION

Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides

Céline BOISSON indique que l'étude zones humides suit son cours. Un bon nombre de communes ont procédé à la validation des inventaires, les retours terrains se poursuivent sur le Venant tandis que la consultation sur la Bouble et la Sioule est en cours.

Gilles JOURNET demande un retour de la Chambre d'agriculture.

Nicolas BONNEFOUS indique que la chambre a fait appel à un pédologue pour contre-expertiser plusieurs points problématiques aux yeux d'exploitants. Il en ressort un désaccord sur l'interprétation des sondages en zones de culture. Face au verdissement de la PAC, la chambre sera vigilante sur la fiabilité du classement en zones humides des cultures pour ne pas à l'avenir contraindre la profession agricole. Il propose que soit organisé une visite de terrain avec le bureau de la CLE et le pédologue.

Gillet JOURNET ajoute qu'il a de nombreux retours de communes qui sont inquiètes par les contestations des agriculteurs d'autant plus que sur le bassin Allier aval les interprétations diffèrent.

Céline BOISSON réaffirme qu'entre le bassin Sioule et Allier aval les interprétations sont identiques car reposent sur des critères nationaux. Ce qui diffère c'est l'effort d'échantillonnage (sur allier aval, les cultures ne sont pas inventoriées) et le degré de concertation.

Vincent JOURDAN avait alerté les bureaux d'étude et la cellule d'animation du SAGE Allier aval sur ce fait. En effet, en zone de grandes cultures, seul 10% du territoire était inventorié. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas

de zones humides. Les cartes devront obligatoirement mettre en grisé le territoire non inventorié pour éviter ce type d'incompréhension.

Station hydrométrique de St-Pourçain

Michaël LELIEVRE demande quand la station hydrométrique de St-Pourçain sera à nouveau fonctionnelle (travaux sur la passerelle).

Emmanuel FERRAND indique que la sonde n'a pas encore été remise en place.

Risque de pollution de la Sioule

Charles SCHIETTEKATTE signale qu'une voiture inoccupée a été retrouvée dans la Sioule le 22 décembre 2021. Il témoigne de ses difficultés à faire déplacer rapidement les services d'urgence (pompier, gendarmerie). En l'absence d'enjeu humain, la voiture n'a pu être retirée que dans l'après-midi même. Il souhaiterait qu'un numéro d'urgence spécifique à la Sioule puisse être mis en place. Cette requête n'est pas de la compétence de l'EP Loire mais bien des pompiers et de la gendarmerie.

La séance est levée à 12h.



Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule



10 janvier 2022

Ebreuil et visioconférence

- **Avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier**
- **Avis sur la demande d'autorisation d'irrigation du Puy-de-Dôme pour 2022**
- **Etude de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques**
- **Flims sur le projet CAPRICE**
- **Questions diverses / informations**

- **Avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier**
- **Avis sur la demande d'autorisation d'irrigation du Puy-de-Dôme pour 2022**
- **Etude de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques**
- **Flims sur le projet CAPRICE**
- **Questions diverses / informations**

ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE 03

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Organisation de la gestion de crise

Décret gestion quantitative

(24/06/2021)

Instruction nationale

(27/07/ 2021)

**Arrêté
d'Orientation
de Bassin**

Instruction AURA
(15/07/2021)

**Arrêté cadre
(inter)départemental**

Arrêté de restriction temporaires

› Canevas de base à respecter

› Date butoir : 1 juin 2022

› ACS 63 révisé en 2021
› ACS 03 datant de 2012

Objectifs de la révision

- Modifier et compléter le réseau de référence en intégrant le suivi ONDE (observatoire national des étiages)
- Réviser certains seuils pour intégrer les chroniques hydrologiques récentes et l'étude des Débits Minimums Biologiques de la Fédération de pêche 03
- Harmoniser des seuils sur quelques bassins interdépartementaux
- Individualiser des sous-bassins distinctes des axes réalimentés
- Clarifier le catalogue des restrictions par usages et par ressources
- Intégrer un volet eau souterraine / forage profond

- + de célérité
- + d'efficacité
- + d'équité

ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE 03

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

16 articles et 5 annexes

- Art. 3 : Champs d'application
- Art. 4 : Coordination interdépartementale
- Art. 5 : Zones d'alerte (carte en annexe) et seuils
- Art. 6 : Rôle du CDE et principe de consultation
- Art. 7 : Conditions de déclenchement, mesures de suivi, organisation avec l'OUGC
- Art. 8 : Mesures de limitation et de suspension temporaires des usages de l'eau, principes, cas des ouvrages hydrauliques (canal de Berry), exemptions
- Art. 9 : Application des mesures
- Art. 10 : Dérogations
- Art. 12 et suivant : les contrôles et sanctions
- Annexes 1 et 2 : carte des bassins et liste des communes
- Annexe 3 : canevas Loire Allier
- Annexe 4 : composition du comité de l'eau
- Annexe 5 : catalogue des restrictions

Champs d'application

INCLUS

- **COURS D'EAU, NAPPES D'ACCOMPAGNEMENT, PLANS D'EAU CONNECTES** : TOUS les prélèvements y compris ceux dispensé d'autorisation ou de déclaration et y compris ceux domestiques
- **RESEAUX AEP** : certains usages

EXCLU

- Abreuvement des animaux
- Alimentation en eau potable
- Plans d'eau réguliers alimenté exclusivement par ruissellement
- Sécurité civile, santé publique
- Réserve d'eau de pluie

ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE 03

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Niveaux de gestion

VIGILANCE

5 jours
Débit d'Objectif
d'Étiage (DOE)
+ 30% ONDE
écoulement faible

- Signe de dégradation de la situation
 - Usages et milieux en équilibre
- ⇒ Mesures de communication et de sensibilisation

ALERTE

5 jours
Débit Seuil
Alerte (DSA)

- Usages et milieux en déséquilibre
- ⇒ Premières restrictions/interdictions
- ⇒ Objectif de réduction de 33% des prélèvements pour les usages économiques

ALERTE RENFORCEE

12 jours
Débit Seuil
Alerte (DSA)

- Aggravation de la situation d'alerte
- ⇒ Renforcement des restrictions/interdictions
- ⇒ Objectif de réduction de 50% des prélèvements pour les usages économiques

CRISE

5 jours
Débit Seuil
Crise (DCR)

- Survie des milieux en danger
 - Alimentation en eau potable en péril
- ⇒ Seuls les usages prioritaires sont possibles (AEP, abreuvement animaux, santé, salubrité, sécurité publique)

ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE 03

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Analyse bassin Sioule (1)

- **Coordination** : préfet 03

➤ **Modification ACS 63 nécessaire**

- **Zones d'alertes, stations de référence et seuils** : pas de modification

	Station	Vigilance (m3/s)	Alerte (m3/s)	Crise (m3/s)
Sioule (SDAGE)	St-Pourçain	3,3	2,9	2,7
Bouble	Chareil-Cintrat	0,2	0,12	0,08

- **Condition de déclenchement** : délais de 5 jours sauf 7 jours pour l'alerte renforcée. Un débit seuil est appliqué dans l'ACS 63

➤ **Harmonisation des délais entre chaque niveau**

➤ **A harmoniser avec le 63 ? Durée ou débit seuil ?**

Analyse bassin Sioule (2)

- **Mesures de restriction** : L'instruction régionale AURA impose objectif plus strict concernant les prélèvements pour les usages non économiques et/ou de confort. A ce titre, pour les espaces verts, pelouses et jardins d'agrément (publics ET privés), une interdiction totale d'arrosage doit être appliquée dès le stade d'alerte.

Modification ACS 03 nécessaire pour conformité avec l'instruction AURA

- **Sensibilisation et communication** : promotion de mesures d'adaptation au manque d'eau notamment en vers les collectivités peu développée
- **Comité de l'Eau** : consultation numérique avant l'activation des niveaux de restriction (art. 6) ou absence de consultation (art.7,2) ?

A clarifier

ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE 03

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Analyse bassin Sioule (3)

- **Application des mesures** : « niveaux d'alerte, de crise et de crise grave »

Reprendre la rédaction de l'art. 9 en utilisant les 4 niveaux définis précédemment

- **Exécution de l'ACS** : pas de délais maximal proposé pour la prise des arrêtés de restriction, CLE non destinataire

Recommandation de l'AOB

ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE 03

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Avis proposé

- Les mesures de restrictions d'usages de l'eau proposées par le projet d'arrêté cadre sécheresse devraient permettre de préserver un certain équilibre entre la préservation de la ressource à l'étiage et la prise en compte des activités économiques sur le bassin de la Sioule. En ce sens, elles sont compatibles avec le PAGD du SAGE Sioule. Pour autant, certains éléments méritent d'être rediscutés, approfondis voire réécrits.
- En conséquence, il est proposé d'émettre un **avis favorable avec 3 réserves et 4 recommandations** :

RESERVES :

- Harmoniser les délais de franchissement des seuils à 5 jours (10 jours pour le seuil d'alerte renforcée)
- Interdire l'arrosage total des espaces verts, pelouses et jardins d'agrément (publics ET privés) dès le stade d'alerte.
- Harmoniser les conditions de déclenchement des niveaux de restriction entre le Puy-de-Dôme et l'Allier

RECOMMANDATIONS :

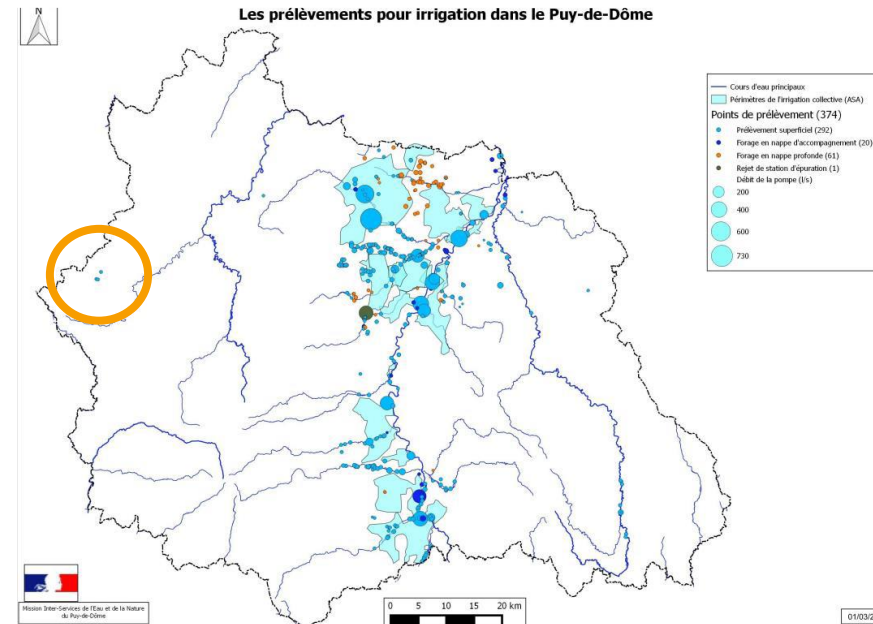
- Promouvoir des mesures d'adaptation au manque d'eau et adapter les actions de communication à la cible visée (fond et la forme)
- Regrouper l'ensemble des éléments relatifs au comité de l'eau dans un seul et même article
- Préciser les délais et les modalités de prise des arrêtés de restriction
- Ajouter les CLE de SAGE à la liste des destinataires de l'arrêté cadre

- Avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier
- Avis sur la demande d'autorisation d'irrigation du Puy-de-Dôme pour 2022
- Etude de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques
- Films sur le projet CAPRICE
- Questions diverses / informations

Nature et objet de la demande

- Département 63 : 90 agriculteurs pour 164 points de prélèvement
- **Sioule (Tyx) : 1 agriculteur pour 2 points de prélèvement mais une seule pompe mobile**

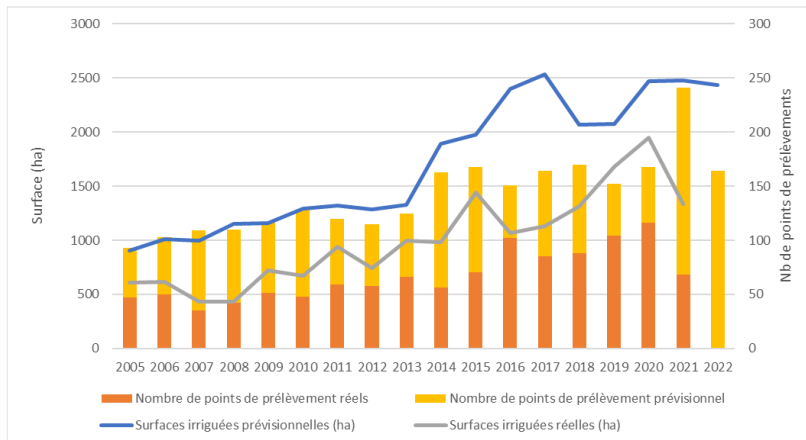
Catégorie	Nb de points de prélèvement	Débit maximum autorisé/déclaré (m3/h)
Association Syndicales Autorisées (ASA)	23 (6%)	19 145 (64%)
Autorisation pluriannuelles individuelles	14 (4%)	485 (2%)
Autorisation temporaire 2022	164 (42%)	5167 (17%)
Soumis à déclaration	84 (21%)	2 750 (9%)
Sous le seuil de déclaration	108 (27%)	2 503 (8%)
TOTAL	393	30 050



Irrigation annuelle individuelle
minoritaire
42% des points de prélèvement
17% du débit autorisé

Objet de la demande 2022 à l'échelle du Puy-de-Dôme

- Echelle dép 63 : explosion de la pression de prélèvement (+170 % /2004)
- Irrigation 2021 moins grâce aux pluies de juin (1 Mm³ pour 1 400 ha)
- Soutien d'été par le barrage de Queuille (convention CA03/EDF)
- Résultats de l'enquête sur le matériel/technique d'irrigation, beaucoup de dossiers déposés pour modernisation et/ou extension (FEADER, plan de relance)
- Mise en place d'une gestion volumétrique uniquement sur l'axe Allier pour 2022 (étude HMUC, PTGE, SDAGE – 7B5, ...)
- 2 périodes demandés : 15 mars au 15 septembre ou 1 avril au 30 septembre



Evolution à la hausse des besoins :

- 10 demandes à la hausse
- 7 demandes de nouveaux prélèvements sur l'Allier (maraichage essentiellement)

AVIS IRRIGATION 2022 DANS LE PUY-DE-DÔME

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Objet de la demande 2022 sur le Tyx

Nom-Prénom	Société	Commune	Cours d'eau	Commune de situation du prélèvement	Section et n° du point de prélèvement	X(LB93)	Y(LB93)	Surface irriguée en 2021 (ha)	Consommation en 2021 (m3)	Surface irriguée prévue pour 2022 (ha)	Débit utilisé (m3/h)	Débit prélevé (l/s)
ARFEUILLE Jean Louis	EARL Arfeuille	Condat en Combrailles	Tyx	Saint- Avit	AL 134	663084	6528040	0	0	2	20	5,56
					AL 114	663372	6527964	0	0	2		

Prélèvement sur le Tyx = 0,1 à 0,2% des prélèvements totaux

Pompe mobile

Usage non précisé (à priori pommes de terre)

AVIS IRRIGATION 2020 DANS LE PUY-DE-DÔME

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Année	Débit demandé (m ³ /h)	Débit prélevé (m ³ /h)	Surface prévue (ha)	Surface réelle (ha)	Volume consommé (m ³)	Volume maximum autorisé annuel (m ³)	Remarque
2006	20	20	nr	nr	nr		
2007							
2008							
2009	30	30	nr	nr	nr		
2010							
2011							
2012	25	25	nr	nr	nr		
2013							
2014							
2015	25	0	7	0	0		Demande refusée
2016	20	20	3 < 6		3 760		Surface irriguée double par rapport à celle autorisée
2017	20	20	3,5	2	1 200	4 324	Respect Nouveau : volume maximum autorisé
2018	20	20	3	nr	nr		
2019	20	20	nr	0	0	13 500	Débit du Tyx insuffisant pour permettre le pompage
2020	20	20	3,15	nr	nr	13 500	
2021	20	20	nr	0	0	13 500	
2022	20	/	4	/	/		

Volume autorisé semble disproportionné par rapport aux besoins et aux possibilités du milieu

Impacts quantitatifs

Cours d'eau	Cumul des débits de pompage maximum instantanés 2021 (l/s)	Cumul des débits de pompage maximum instantanés 2020 (l/s)	Somme des débits de pompage maximum instantanés tous régimes confondus (l/s)	1/10 ^e du module estimé à l'aval des prélèvements (l/s) = débit réservé	QMNA5 estimé à l'aval des prélèvements (l/s)	QMNA 5 - Prélèvement (l/s)
Tyx	5,56	5,56	5,56	66	56	50,44

Débit réservé respecté, débit réservé non respecté

› Etiage naturellement sévère sur le Tyx (QMNA5 < Qr)

› Prélèvement impossible dès que le débit est <66 L/s

Analyse au regard de l'état des masses d'eau

Masse d'eau	Etat écologique 2017	Etat chimique 2013	Objectif	Délais	Risque de non atteinte des objectifs
Le Tyx	Moyen	Moyen	Bon état	2027	Oui (hydrologie , obstacle, morphologie)

SDAGE (7B2) : bassins avec augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage pour prévenir d'un déficit quantitatif

« (...) le SAGE peut définir l'augmentation possible des prélèvements en période d'étiage, après réalisation d'une étude HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat).

(...) en l'absence de la définition par le SAGE, cette augmentation est plafonnée à la valeur de la lame d'eau figurant dans le tableau des objectifs de quantité aux points nodaux » soit 0,30 mm

» Demande sur le Tyx compatible avec le SDAGE LB (stable)

Analyse au regard du SAGE Sioule

Disposition 3.2.1 du PAGD :

« Les chambres consulaires et les collectivités pérennisent et/ou développent les programmes de communication sur les économies d'eau dans (...) l'irrigation. »

Les outils IRRICONSEIL et IRRINOV répondent aux exigences du SAGE Sioule mais la communication sur les économies d'eau pourraient encore être renforcées

Non concerné par l'article 3 du règlement sur les IOTA (pompe mobile)

Avis proposé

- **Considère que le dossier fourni manque de précision.** Pour chaque point de prélèvement, ni la nature des cultures, ni la période présumée d'irrigation ne sont présentées. Les impacts sur les milieux aquatiques restent très peu développés et ceux sur les autres usages non appréhendés.
- Considère qu'il serait utile à la CLE, même si cela ne fait pas l'objet du présent dossier, de **préciser la nature des ouvrages** permettant le prélèvement et l'irrigation (seules les pompes mobiles sont précisées).
- **Considère que les ressources en eau sur le Tyx, dans un contexte de changement climatique, sont insuffisantes pour permettre l'irrigation** en cas d'année sèche, comme en témoigne d'ailleurs les retours d'expérience de 2019 et 2021. Tout prélèvement sera donc impossible dès que le débit du cours d'eau sera inférieur à 66 l/s.
- **Considère que les volumes maximums autorisés semblent à ce titre bien trop important, sur le Tyx**, très loin de la réalité de terrain (maximum de 3 700 m³) et
- **Regrette que les volumes maximums prélevés autorisés de l'année précédente, en complément du débits pour chaque point de prélèvement, ne soit pas précisés.**
- **Considère que le projet reste compatible avec les objectifs du SAGE Sioule** et notamment avec sa disposition D. 3.2.1 portant sur les économies d'eau. Les outils de maîtrise des apports d'irrigation comme IRRICONSEIL et IRRINOV répondent aux exigences du SAGE à condition que la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme veille à leur bonne mise en œuvre. Aujourd'hui, encore trop peu d'exploitants l'utilise (30% selon l'enquête).

Avis proposé

AVIS RESERVE :

Réserve :

- Revoir le volume maximum autorisé sur le Tyx pour être en cohérence avec les besoins et la disponibilité de la ressource

- Avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier
- Avis sur la demande d'autorisation d'irrigation du Puy-de-Dôme pour 2022
- **Etude de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques**
- Films sur le projet CAPRICE
- Questions diverses / informations

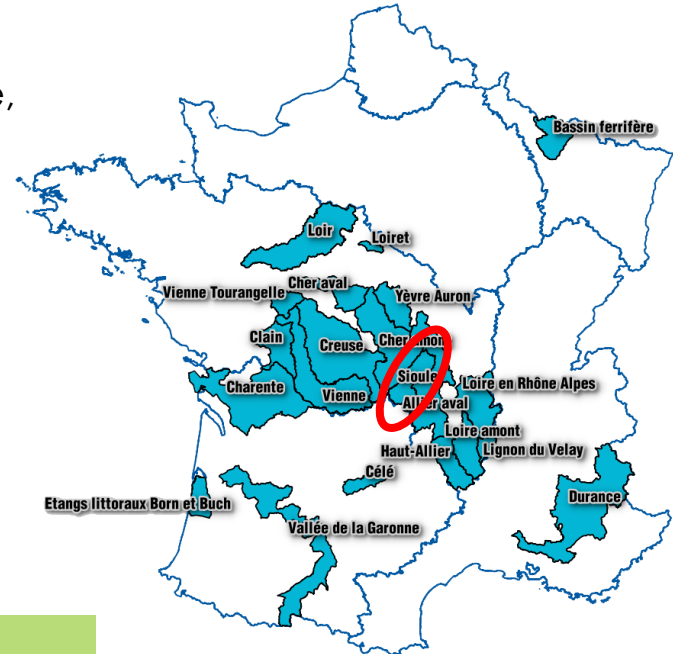
DIAGNOSTIC DES VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Projet life « eau & climat »

- Objectif : aider les acteurs de la gestion locale des ressources en eau, en particulier dans le cadre des SAGE, à évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation
- Durée : 4 ans (début 1/09/2020)
- Bureau d'études Acterra développe 2 outils : **diagnostics des vulnérabilités** au changement climatique et **stratégie d'adaptation au changement climatique**

Les 21 SAGE du projet Life Eau&Climat

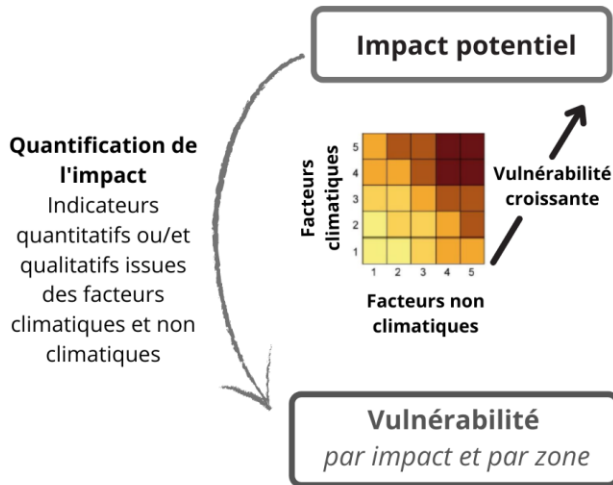


Bassin de la Sioule sélectionné comme territoire test pour la construction de l'outil diagnostic des vulnérabilités au CC

DIAGNOSTIC DES VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Outil d'autodiagnostic



L'impact potentiel des changements climatiques futurs est défini comme les conséquences (directes ou indirectes) humaines, environnementales, économiques du changement climatique sur le territoire

La vulnérabilité au changement climatique correspond au « degré par lequel un système risque d'être affecté négativement par les effets du changement climatique sans pouvoir y faire face ».

Travail à l'échelle des masses d'eau
-> Intégration du modèle climatique AP3C ? (échelle d'une maille)

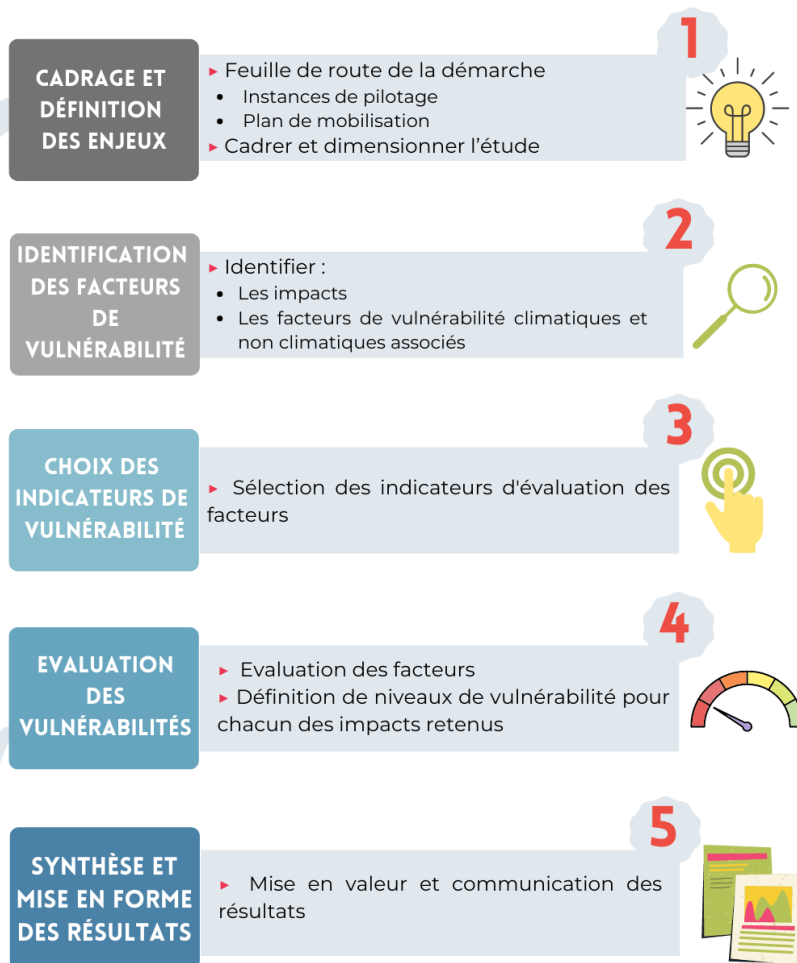
Guide méthodologique à disposition

Réalisation en interne avec un accompagnement d'ACTERRA lors d'étapes clés

DIAGNOSTIC DES VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

5 grandes étapes



Janvier à mars :

- Définition du COTEC et COPIL
- 1^{ère} réunion de cadrage pour définir les pourtours de l'étude
- **Lancement officielle de l'étude en CLE**

A définir en COTEC mais à prévoir :

- Plusieurs séries d'ateliers de co-construction
- Forum de l'eau

- Avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier
- Avis sur la demande d'autorisation d'irrigation du Puy-de-Dôme pour 2022
- Etude de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques
- **Flims sur le projet CAPRICE**
- Questions diverses / informations

5 séquences :

- **2021** : 3 zooms thématiques : géologie, hydrochimie, hydrologie
- **2022** : 1 sur le projet dans sa globalité (genèse, objectifs, contenu, résultats)
- **2022** : 1 motion design sur le fonctionnement de la Chaîne des Puys
- **2023** : 1 sur le schéma de gestion des ressources souterraines de la Chaîne des Puys

Projet sur 3 ans

Prestataire : WebTVProd (Paris)

Coût global : 30 000 €



Zoom « GEOLOGIE »



Zoom « HYDROCHIMIE »

- Avis sur le projet d'arrêté cadre sécheresse de l'Allier
- Avis sur la demande d'autorisation d'irrigation du Puy-de-Dôme pour 2022
- Etude de diagnostic de vulnérabilité face aux changements climatiques
- Films sur le projet CAPRICE
- Questions diverses / informations

ETAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES ZONES HUMIDES

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

Communes du 63

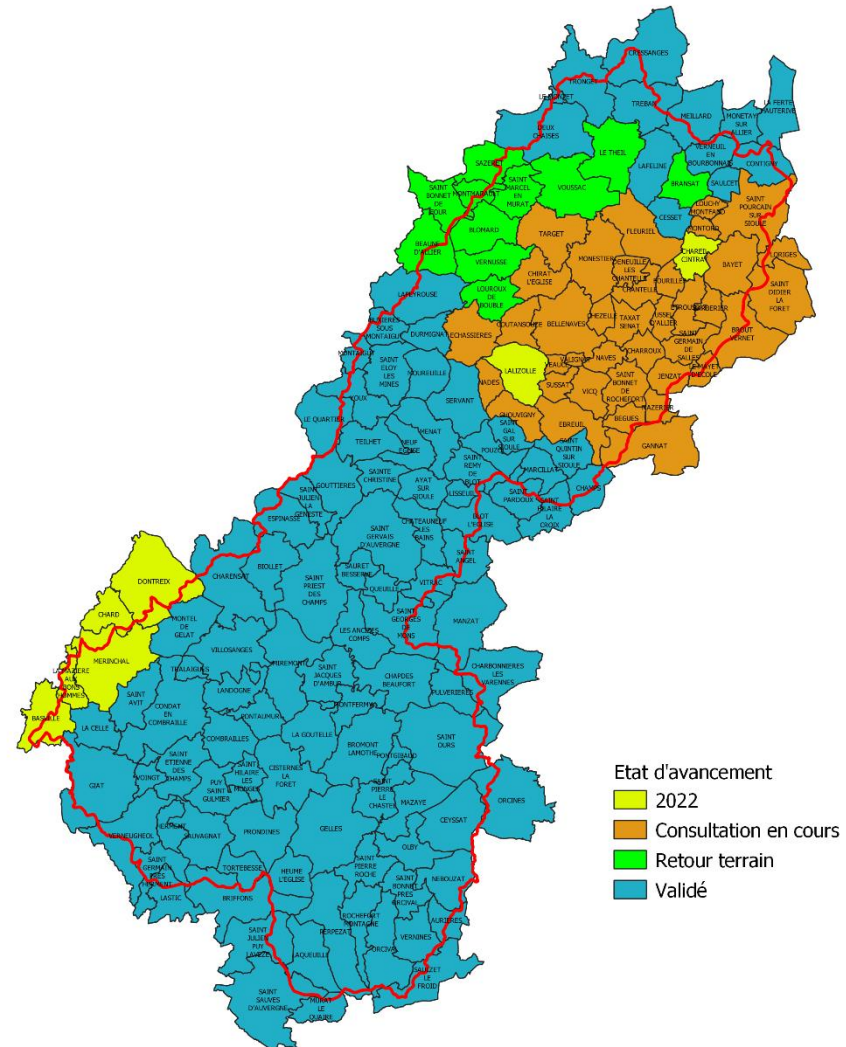
- Gelles, Laqueuille, Mazaye, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Sauve-d'Auvergne, Saint-Pierre-Roche, Ceysnat, Olby, Nébouzat, St-Bonnet-près-Orcival, Aurrières, Vernines, Orcival, Saulzet-le-Froid

Inventaires validés

Bassin Gaduet et Douzenan

- Tronget, Cressanges, Tréban, Le Montet, Deux-Chaise, Meillard, Laféline, Cesset, Verneuil-en-Bourbonnais, Monetay-sur-Allier, Contigny

Inventaires validés (reste Le Theil, Bransat et Saulcet)



ETAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES ZONES HUMIDES

Réunion du bureau de la CLE du SAGE Sioule - 10 janvier 2022

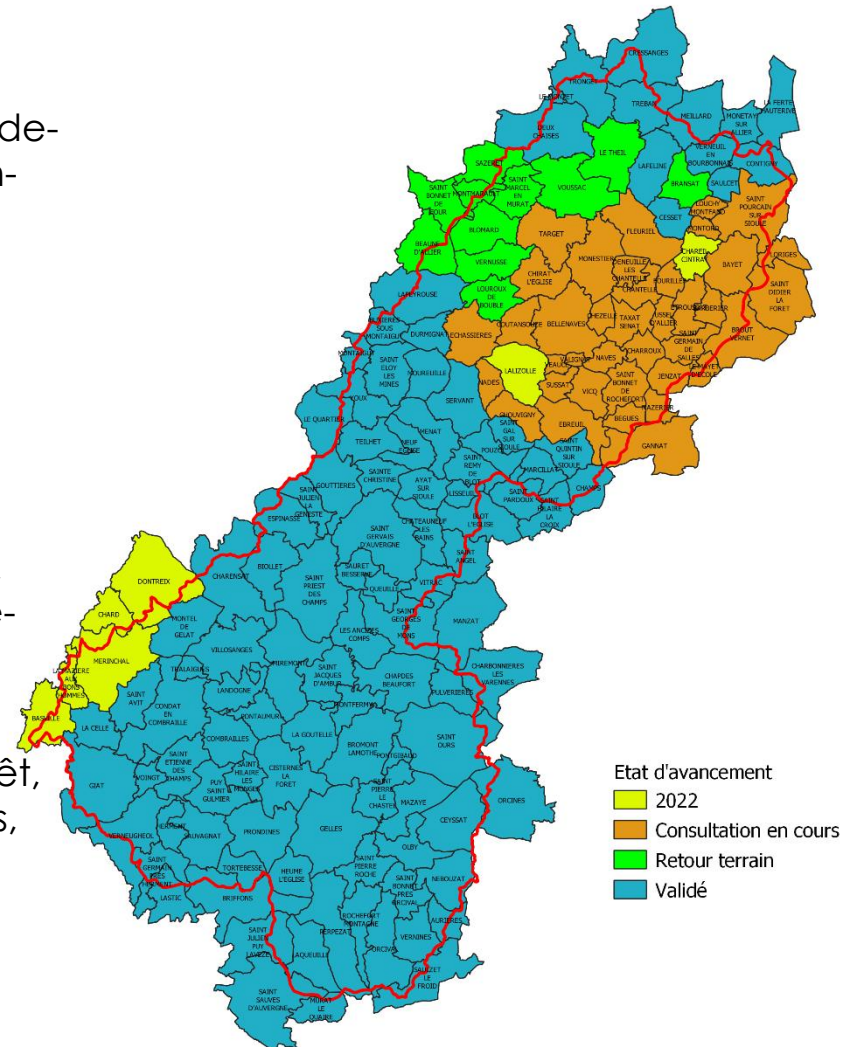
Bassin du Venant

- Beaune-d'Allier, St-Bonnet-de-Four, Louroux-de-Bouble, Blomard, Montmarault, St-Marcel-en-Murat, Sazeret, Voussac

Retour terrain en cours

Communes 2021

- **Bassin Bouble** : Echassière, Coutansouze, Bellenaves, Chirat-l'église, Target, Monestier, Chezelle, Taxat-Senat, Chantelle, Deuneuilles-Chantelle, Fleuriel, Fourille, Ussel-d'Allier, Charroux, Etroussat,
- **Bassin Sioule** : Bayet, Loriges, St-Dider-la-Forêt, Brout-Vernet, Barberier, St-Germain-de-Salles, Le Mayet-d'Ecole, Jenzat, St-Bonnet-de-Rochefort, Mazerier, Gannat, Begues, Vicq, Ebreuil, Sussat, Veauce, Chouvigny, Nades



Consultation en cours